

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUIN 2009**

**Délibération  
n° 2009.06. 62.B**

**Village d'entreprises  
Les Moline à  
ANGOULEME -  
Bâtiment n° 8 :  
résiliation du bail  
commercial avec  
l'entreprise RELOOK  
FACADES et  
signature du bail  
commercial avec la  
société MC  
MULTISERVICES**

**LE DIX HUIT JUIN DEUX MILLE NEUF** à , les membres du bureau communautaire se sont réunis à la mairie de Magnac-sur-Touvre – Place de l'Hôtel de Ville – 16 600 Magnac-sur-Touvre suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 juin 2009**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

**Membres présents** :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s)** :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES A ANGOULEME - BATIMENT N° 8 : RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL AVEC L'ENTREPRISE RELOOK FACADES ET SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE MC MULTISERVICES**

L'entreprise RELOOK FACADES, est locataire depuis le 4 septembre 2008 du bâtiment n°8 au sein du « Village d'Entreprises Les Molines » à Angoulême. La location est contractualisée par un bail commercial d'une durée de 9 ans assorti d'un loyer mensuel de 417,10 € TTC.

L'entreprise connaît depuis quelques temps des difficultés de trésorerie liées à de nombreux impayés et retards de paiement de la part de promoteurs. Le gérant souhaite par conséquent résilier le bail commercial en cours.

Concomitamment, la société MC MULTISERVICES, entreprise spécialisée dans les travaux multiples (entretien espaces verts, petite serrurerie...), recherche un local adapté à son activité sur l'agglomération d'Angoulême et souhaiterait reprendre la location du bâtiment n°8 du « Village d'Entreprises Les Molines » d'une surface de 93 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Le bail serait consenti pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer mensuel de 417,10 € TTC.

Un dépôt de garantie d'un montant de 1 046,25 € devra être versé pour assurer l'exécution du présent bail.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la résiliation à l'amiable du bail commercial avec la société RELOOK FACADES à compter du 31 mai 2009.

**D'APPROUVER** le bail commercial avec la société MC MULTISERVICES à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 et moyennant un loyer de 417,10 € TTC.

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer ladite résiliation et ledit bail.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique - articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**25 juin 2009**

**Affiché le :**

**25 juin 2009**